

## Critères de cumuls et remises commerciales

Les remises commerciales seront appliquées selon les critères suivants :

- 20% de remise à partir de deux packs payants (sur le cumul)
- 10% de remise pour les établissements ouverts uniquement entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre
- 5% pour les détenteurs du label Accueil vélo
- 5% pour les détenteurs de la certification Chambre d'Hôtes référence
- 5% pour les détenteurs de la Marque Qualité Tourisme
- 5% pour les détenteurs du label Tourisme & Handicap
- 5% pour les détenteurs d'un label « développement durable » officiel (Clef verte, écogite, Green globe...)
- 5% pour les hébergements classés (étoiles) ou ayant un label officiel (Epis gîte de France, Clé-vacances, Fleurs de soleil...)
- 5% pour les restaurants ayant un label gastronomique (Michelin, Gault & Millau..) ou le label « Bistrot de Pays »
- 5% pour les producteurs ayant un label bio
- 5% pour les producteurs ayant un label Accueil à la ferme (ferme auberge, camping à la ferme, gouter à la ferme, accueil paysan...)
- 5% pour les artistes et artisans d'art ayant un label officiel (Entreprise du Patrimoine Vivant...)
- 5% pour les producteurs ou artisans d'art vendus à la Maison du Lac
- 5 % pour les professionnels acceptant les Happy Kdo mis en place par la Communauté de communes du Pays de Fayence
- 5% pour les structures autonomes dans leurs saisies Apiade (extranet)
- 5 % pour le renouvellement à l'identique d'un pack de l'année N-1 (valable à partir de 2022)
- 5% pour un dossier complet à la commande avec paiement au comptant

En cas de demande d'attribution d'une réduction de 5 % pour un label officiel non listé ci-dessus, il sera demandé au Directeur de statuer.

Mesure spéciale COVID-19, exclusivement pour les restaurateurs : pour tout pack acheté en 2021, un pack identique sera offert en 2022.

Facturation : à partir du tarif du pack ou des packs choisis :

1. Il est calculé le total HT des packs avant réduction
2. Puis le pourcentage de la réduction est calculé en additionnant toutes les réductions attribuées
3. Ce pourcentage de réduction (point 2) est appliqué au montant HT des packs (point 1)
4. La TVA à 20% s'applique sur le point 3.

